



## ASSURANCES ET OBLIGATIONS

- ▶ En tant que loueur de véhicules, la société Aventures & Loisirs a des obligations d'assurance envers ses clients.  
Pour être en conformité avec la loi, 2 polices d'assurances sont mises en place pour vous assurer et vous permettre de louer une machine tout en étant couvert.
- ▶ Garantie du conducteur
- ▶ Responsabilité civile circulation

Votre responsabilité vis-à-vis des tiers est ainsi couverte par la police d'assurance de responsabilité civile et dommage au tiers pour les véhicules homologués souscrits en application des dispositions légales.

Sont assurées uniquement les personnes mentionnées sur le contrat de location.

Cette assurance est valable pendant la durée du contrat.